

COMMUNE  
SENAIDE

**PROCES VERBAL  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 décembre 2018**

L'an deux mil dix-huit et le trois décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur KAARSBERG Georges, Maire.

**PRESENTS** : MM : KAARSBERG Georges, KAARSBERG Thierry, MENESTREL Stéphane, DETROYE Jean-Claude, DEFRAIN Josiane, BIZOT Jean-Yves, SAUVAGEOT Flavien, FOURCADE Jacques.

**ABSENTS** : MM. PIERDON Michel, SAUVAGEOT Yves, BOUVIER Hélène (a donné procuration à M. FOURCADE Jacques).

M. BIZOT Jean-Yves a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 26/11/2018

**Date d'affichage** : 07/12/2018

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

Réunion de Conseil n° 05-2018

<b>N° 47-2018</b>	<b>SDEV : travaux éclairage public</b>
-------------------	--

M. Le Maire présente le projet suivant : Sécurisation du réseau BT rues de Bourbonne les bains du Tirondel.

M. Le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 3 450.00€ HT et précise que ces travaux ne bénéficieront pas d'une subvention du Conseil Département des Vosges, le Syndicat départemental d'électricité des Vosges (SDEV) agissant en tant que maître d'ouvrage.

La participation de la commune s'élève à 80.00% du montant HT des travaux, conformément à la décision du Comité du SDEV en date du 1<sup>er</sup> février 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le SDEV, maître d'ouvrage.
- **S'ENGAGE** à verser au SDEV le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 80.00% du montant HT, soit 2 760.00€ HT

Voté à l'unanimité

<b>N° 48-2018</b>	<b>SDANC : adhésions</b>
-------------------	--------------------------

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte l'adhésion des communes de Vittel et Hergugney, au SDANC.

Voté à l'unanimité

<b>N° 50-2018</b>	<b>MNT : participation communal</b>
-------------------	-------------------------------------

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de réévaluer la participation de la commune, à la mutuelle, pour le maintien de salaire, auquel chaque employé peut volontairement adhérer. La participation sera de

18€, par mois, pour un emploi de 35H hebdomadaire. Cette somme sera proratisée au temps de travail de chaque agent cotisant.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 5 avril 2013

Voté à l'unanimité

<b>N° 49-2018</b>	<b>Indemnité du trésorier</b>
-------------------	-------------------------------

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de verser la totalité des indemnités de 2018, à :

- M. Jean-François MAROTEL, pour 147.01€ brut, pour la période de Janvier à juillet ;
- M. Sébastien DOUILLET, pour 116.52€ brut, pour la période de Août à décembre ;

Trésoriers à LAMARCHE et DARNEY.

Voté à l'unanimité

<b>N° 51-2018</b>	<b>ELECTION : délégué commission de contrôle</b>
-------------------	--

Vu que le délégué du TGI est Mme Aurélie KAARSBERG

Vu que le délégué de l'administration est Mme Joselyne PROTAIN

Le Conseil Municipal, après délibération, nomme comme délégué à la commission de contrôle des listes électorales M. Jacques FOURCADE.

Voté à l'unanimité

<b>N° 52-2018</b>	<b>CCVCSO : compétence eau et assainissement</b>
-------------------	--

Le Maire donne l'information suivant :

**Vu** la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et son article 1<sup>er</sup>.

**Vu** l'instruction ministérielle du 28 août 2018 relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

**Vu** les articles 64 et 65 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiés,

**Vu** le report du 1<sup>er</sup> janvier 2026 du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

**Considérant** que si, après le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relative à l'eau et à l'assainissement ou l'une d'entre elle, l'organe délibérant de la communauté de commune peut également, a tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit d'une ou de ces compétences par la communauté.

L'opposition requiert qu'avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020, au moins 25% des communs membres de la communauté de communes, représentant au moins 20% de la population délibéré en ce sens.

Dans l'hypothèse, il est prévu un report du transfert obligatoire des compétences eau et/ou assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La loi du 3 août 2018, prévoit ainsi la possibilité pour les communes qui exercent toujours la compétence eau assainissement de s'opposer de façon temporaire au transfert obligatoire de l'eau ou des deux compétences à la communauté de communes.

**Après en avoir délibéré**, Le Conseil Municipal s'oppose au transfert obligatoire de la compétence « eau » à la communauté de communes des Vosges Côté Sud-Ouest

**Voté** à l'unanimité

**N° 53-2018****AFR SENAIDE : renouvellement des membres du bureau**

Le Conseil Municipal, après délibération, nomme comme membre du bureau de l'AFR de SENAIDE :

- DEFRAIN Vincent
- DETROYE Jean-Claude
- KAARSBERG Georges

Et Mme DEFRAIN Josiane, comme représentant de la commune au bureau de l'association puisse que Maire, M. KAARSBERG Georges, a été nommé membre à part entière.

Voté à l'unanimité

**N° 54-2018****Travaux d'aménagement du château d'eau**

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte :

- la réfection du réseau de vidange de la station d'eau de Senaide
- le devis n° DHE1810012 du 22 octobre 2018, de l'entreprise HENRIOT, pour un montant de 2 429.50€ HT.
- Autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

**N° 55-2018****ONF : travaux sylvicoles 2019**

Le Maire présente au Conseil Municipal, les travaux sylvicoles, proposé par l'ONF, concernant le dépressage avec nettoyage de jeune peuplement, dans la parcelle 22u.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte les travaux sylvicoles de la parcelle 22u, à condition que ceux-ci soient réalisés par des affouagistes.

Voté à l'unanimité

**N° 56-2018****CCVCSO : compétence numérique**

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte que la communauté de communes Vosges Côté Sud-Ouest (CCVCSO) prenne la compétence numérique et signe la convention avec la société LOSANGE et le GRAND EST.

Voté à l'unanimité

**N° 57-2018****MAIRIE : Changement porte d'entrée**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de changer la porte d'entrée de la mairie, devenue vétuste et autorise M. Le Maire à demander des devis.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
M. KAARSBERG Georges